

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE

SEANCE DU 11 MARS 2021

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	10
Date de convocation	04/03/2021
Date d'affichage	15/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le onze mars, à 20 h, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. LEPRINCE Romuald, Maire.

Étaient présents : Christophe PUZIN, Rachel FAVEAUX, Sophie KOLLROS, Julien FABER, Raoul PURSON, Romuald LEPRINCE, Frédérique SERRE, Pascal LEPAGE, Yvon PERIDON, Agnès ROUX

Absents excusés : Esperanza LULLO, Magalie PLATAT donnant pouvoir à Christophe PUZIN, Jean-Noël LEPAGE

Absents non excusés : Agnès CRESPEL, Richard CURTO-PEREZ

M. Raoul PURSON est nommé secrétaire de séance.

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC FLUVIAL**
2021-03-D04

Le maire présente au conseil municipal la convention d'occupation temporaire proposée par Voies Navigables de France pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2021 pour l'occupation d'une partie du domaine public fluvial par une canalisation béton servant à l'évacuation des eaux pluviales du coteau versant de la commune.

Cette convention est assortie d'une redevance annuelle dont le montant initial est fixé à 97.92 € et qui sera indexée chaque année au 1^{er} janvier.

Après délibération, le conseil municipal accepte, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (le maire ne participe pas au vote), la convention et autorise le maire à signer tout document s'y rapportant.

Ont signé au registre les membres présents.
Copie conforme.

Le Maire,
Romuald LEPRINCE.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20210311-2021-03-D04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/03/2021
Publication : 15/03/2021